GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2021

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution des actifs nets	7
Flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes complémentaires	10 - 14
Renseignements complémentaires	15 - 16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, de l'actif à court terme au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020 et de l'actif net au 31 mars 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021, en raison des incidences possible de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

Poulin ladoucur Nadeau Montpas Lillette s.e.n.c.r.1.

Saint-Hubert, le 16 juin 2021

¹ Par Sébastien Montpas, CPA auditeur, CA

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

EXERCICE GEOS EE ST WORKS 2021		rage 0
	2021	2020
Produits		
Subventions (annexe A)	<i>7</i> 53 502 \$	264 516 \$
Dons (annexe B)	449 354	249 346
Biens et services (commandites)	68 091	66 991
Autres produits	632	780
Fondation des Grands Frères Grandes Soeurs de Montréal	10 000	565 777
	1 281 579	1 147 410
Charges		
Frais d'opération des programmes (annexe C)	906 253	906 066
Frais d'administration (annexe D)	110 542	123 773
Biens et services (commandites)	68 091	66 991
	1 084 886	1 096 830
Excédent des produits sur les charges	196 693 \$	50 580 \$

Page 6

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

		0-
	2021	2020
Solde au début	60 476 \$	9 896 \$
Excédent des produits sur les charges	196 693	50 580
Solde à la fin	257 169 \$	60 476 \$

Page 7

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL **FLUX DE TRÉSORERIE**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

2020	
50 580	\$
2 562	
53 142	

Page 8

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	196 693 \$	50 580 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	4 708	2 562
	201 401	53 142
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	(62 297)	(20 535)
	139 104	32 607
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 133)	-
Activité de financement		
Emprunts à long terme	27 492	-
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de		
trésorerie	148 463	32 607
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	114 900	82 293
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	263 363 \$	114 900 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL BILAN

31 MARS 2021	Page 9
	.

Actif	2021	2020
Actif à court terme Encaisse	263 363 \$	114 900 \$
Débiteurs (note 3)	85 226	6 734
Frais payés d'avance	20 758	21 472
	369 347	143 106
Immobilisations corporelles (note 4)	18 626	5 201
	387 973 \$	148 307 \$
Passif		
Passif à court terme	101 =00 4	 0.11 A
Créditeurs (note 5)	101 732 \$	77 841 \$
Apports reportés (note 6)	1 580	9 990
	103 312	87 831
Dette à long terme (note 7)	27 492	-
	130 804	87 831
Actifs nets		
Non affecté	257 169	60 476
	387 973 \$	148 307 \$

Pour le conseil d'administration,		
	_, administrateur	
	administrateur	

31 MARS 2021 Page 10

1. Identification et secteur d'activité

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Grand Montréal, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objectif d'offrir à des enfants des relations de qualité avec des adultes bénévoles. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but luctratif, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimation incluent les commandites en biens et services. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produits de l'exercice dont elle visent à financer les charges. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations qui ne sont pas amortis et les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Apports et contributions sous forme de fournitures et de services

L'organisme bénéficie d'apports de ses partenaires et de ses bénévoles sous forme de fournitures et de services. Ces opérations ne sont pas comptabilisées en raison de la difficulté à en déterminer leur juste valeur.

Toutefois, l'organisme constate les apports reçus sous forme de biens ou de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer ces biens et services pour son fonctionnement régulier.

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021 Page 11

2. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des subventions à recevoir et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, frais courus, des salaires et vacances à payer et de la dette long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

31 MARS 2021 Page 12

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et aux taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux	
Matériel informatique	Amortissement dégressif	33 %	

Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1\$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

3. Débiteurs

	2021	2020
Taxes de ventes à recevoir	5 992 \$	6 734 \$
Subventions à recevoir	79 234	
	85 226 \$	6 734 \$

4. Immobilisations corporelles

	2021			2020
		Amortissement Valeu		Valeur
	Coût	cumulé	nette	nette
Matériel informatique	32 606 \$	13 980 \$	18 626 \$	5 201 \$

5. Créditeurs

	2021	2020
Comptes fournisseurs et frais courus	13 900 \$	13 840 \$
Frais courus	17 372	10 000
Salaires et vacances à payer	69 721	53 299
Syndicat à payer	739	702
	101 732 \$	77 841 \$

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021 Page 13

6. Apports reportés

	2021	2020
Apports reportés au début	9 990 \$	<i>7</i> 500 \$
Montant reçu ou à recevoir	1 580	15 000
Montant constaté à titre de produits	(9 990)	(12 510)
Apports reportés à la fin	1 580 \$	9 990 \$

7. Dette à long terme

Emprunt d'un montant initial de 40 000\$ garanti par		
le gouvernement du Canada dans le cadre du		
programme CUEC. Le prêt est sans intérêt jusqu'au		
31 décembre 2022 et fera l'objet d'une radiation		
allant jusqu'à 25 % s'il est remboursé en totalité		
avant cette date. Il portera intérêt au taux de 5 % à		
compter du 1er janvier 2023 et le solde sera exigible		
au plus tard le 31 décembre 2025.	27 492 \$	- \$

2021

2020

8. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs, des vacances à payer et de la dette long terme.

9. Engagements

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 61 812 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2022 2023 31 212 \$ 31 MARS 2021 Page 14

10. Opérations entre apparentés

En 1999, l'organisme a constitué la Fondation des Grands Frères Grandes Soeurs de Montréal (la « Fondation »). La Fondation effectue la collecte de vêtements usagés qu'elle revend au « Village des Valeurs ». Les profits ainsi récoltés sont en partie transférés à l'organisme pour son financement. Il s'agit en fait d'une source alternative de fonds. À la suite d'un préavis, la Fondation peut mettre fin au contrat avec « Village des Valeurs » sans pénalité pour bris de contrat.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à leur valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

11. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2021	2020
Débiteurs	(78 492) \$	17 062 \$
Frais payés d'avance	714	(270)
Créditeurs	23 891	(39 817)
Apports reportés	(8 410)	2 490
	(62 297) \$	(20 535) \$

12. Salaires et charges sociales

Les salaires servent à répondre aux services de l'organisme.

13. Événement postérieur à la date du bilan

La pandémie du coronavirus (COVID-19) entraîne un ralentissement économique sur l'ensemble des marchés causant des impacts financiers potentiels pour l'organisme. Cette pandémie donne lieu à une importante incertitude économique et, par conséquent, il est difficile d'estimer de manière fiable l'incidence financière potentielle de cette incertitude.

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

		rage 15
	2021	2020
Annexe A		
Subventions		
Subventions salariales d'urgence du Canada	375 809 \$	- \$
Centraide du Grand Montréal	164 066	90 437
Programme d'action communautaire pour les enfants Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux	83 425	83 427
du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal - Mission globale	82 027	71 854
Autres subventions	19 941	18 798
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer	15 726	=
Subvention prêt d'urgence du Canada	12 508	-
	753 502 \$	264 516
Annexe B		
Dons		
	224.000 #	00.600
Dons corporatifs	334 080 \$	82 699 9
Dons d'individus Fondation CST	65 274 50 000	66 647 100 000
1 Oridation C31	30 000	100 000
	449 354 \$	249 346 \$
Annexe C		
Frais d'opération des programmes		
Salaires et charges sociales	736 208 \$	741 716 S
Honoraires professionnels	56 391	40 116
Loyer	71 592	70 188
Assurances	23 883	27 273
Bourses d'études	13 673	8 000
Déplacements et représentation	1 907	10 001
Activités pour enfants	1 399	2 634
Recrutement	557	388
Publicité et promotion	390	(873)
Timbres et frais de messagerie	153	(46)
Soirée de reconnaissance	100	153 6 516
Campagnes de financement	-	6 516
	906 253 \$	906 066 \$

Page 15

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

		Tuge 10
	2021	2020
Annexe D		
Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	40 922 \$	44 105 \$
Honoraires comptables	18 096	21 046
Honoraires d'affiliation	15 558	15 000
Entretien et réparations	13 969	4 554
Fournitures de bureau	8 930	22 136
Amortissement des immobilisations corporelles	4 708	2 562
Frais bancaires et gestion des dons	3 484	4 087
Congrès et formations	3 093	8 693
Télécommunications	1 782	1 590
	110 542 \$	123 773 \$

Page 16

Le 9 avril 2021

Aux membres du conseil d'administration GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL 3155 Rue Hochelaga #202 Montréal (QC) H1W 1G4

Monsieur,

Vous nous avez demandé de procéder à l'audit des états financiers à usage général de l'organisme GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL, qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Nous avons le plaisir de vous confirmer par la présente notre acceptation et notre compréhension de cette mission d'audit.

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités

Nous effectuerons notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Toutefois, nous vous communiquerons par écrit les déficiences importantes du contrôle interne portant sur la préparation des états financiers que nous aurons relevées au cours de l'audit;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y
 compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers
 représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner
 une image fidèle.

En raison des limites inhérentes à un audit, conjuguées aux limites inhérentes au contrôle interne, il existe un risque inévitable que des anomalies significatives ne soient pas détectées, même si l'audit est bien planifié et réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance

Nous réaliserons notre audit en partant du principe que la direction et les responsables de la gouvernance reconnaissent et comprennent que les responsabilités suivantes leur incombent :

- la responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif;
- la responsabilité du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;



- la responsabilité de nous fournir :
 - un accès à toutes les informations dont ils ont connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que nous pourrions leur demander aux fins de notre audit;
 - tous les procès-verbaux des assemblées des actionnaires et des réunions du conseil d'administration
 - les informations dont elle a connaissance concernant des cas constatés ou probables de non-conformité aux exigences légales ou réglementaires, notamment aux obligations d'information financière,
 - les informations dont elle a connaissance concernant des actes illégaux ou susceptibles d'être illégaux et tous les faits liés à de tels actes,
 - une liste de toutes les parties liées et de toutes les opérations conclues avec des parties liées, et des informations sur les évaluations et informations concernant les opérations conclues avec ces parties liées,
 - une appréciation du caractère raisonnable des hypothèses importantes soustendant les évaluations et informations en juste valeur contenues dans les états financiers,
 - les plans ou intentions qui pourraient avoir une incidence sur la valeur comptable ou le classement des actifs ou des passifs,
 - une appréciation de tous les cas d'incertitude de mesure connus de la direction qui doivent être communiqués conformément au chapitre 1508 de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, « Incertitude relative à la mesure »,
 - des informations concernant les réclamations en cours et réclamations éventuelles, y compris celles qui n'ont pas fait l'objet d'entretiens avec les conseillers juridiques de l'entreprise,
 - des informations relatives aux autres passifs et aux gains et pertes éventuels, y compris ceux qui sont associés aux garanties, écrites ou verbales, susceptibles d'engager la responsabilité de l'entreprise,
 - des informations indiquant si l'entreprise possède des titres de propriété valables sur les actifs, s'il existe des privilèges ou des charges grevant les actifs, ou si des actifs sont donnés en garantie,



 un accès sans restriction aux personnes, à l'intérieur de l'entité, auprès de qui il faut, selon nous, obtenir des éléments probants.

Dans le cadre de notre processus d'audit, nous demanderons à la direction et aux responsables de la gouvernance de nous confirmer par écrit certaines déclarations qui nous auront été faites dans le cadre de notre audit.

Nous espérons obtenir l'entière collaboration de votre personnel tout au long de notre audit.

Nous communiquerons toutes les anomalies relevées au cours de l'audit, autres que celles qui sont manifestement négligeables. Nous demanderons à la direction de corriger toutes anomalies communiquées.

Confidentialité

L'obligation de confidentialité concernant les affaires des clients constitue l'un des principes fondamentaux de la profession. Le comptable professionnel est tenu au secret professionnel relativement aux informations de nature confidentielle dont il prend connaissance dans l'exercice de sa profession. En conséquence, nous ne communiquerons à des tiers aucun renseignement confidentiel concernant les affaires de la société à moins :

d'avoir reçu l'autorisation expresse de le faire avec le consentement préalable de celle-ci;

d'y être tenus ou d'y avoir été expressément autorisés par la loi ou par les règles ou le Code de déontologie;

que les informations demandées ne soient ou n'entrent dans le domaine public.

Communication par voie électronique

Dans le cadre de la prestation de nos services, nous transmettrons des messages et des documents par voie électronique. Vous reconnaissez que la communication par voie électronique implique la possibilité que des documents confidentiels soient involontairement réacheminés, interceptés ou non livrés, ou infectés par un virus. Si vous ne consentez pas à ce que nous utilisions des communications électroniques, veuillez nous en aviser par écrit.

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages ou pertes causés par suite de l'interception ou de la corruption d'une communication électronique.

Utilisation et diffusion de notre rapport

Les états financiers que nous avons audités et le rapport que nous avons délivré est destiné uniquement à l'usage de la société et des personnes que nous avons spécifiquement identifiées dans notre rapport. Nous ne faisons aucune déclaration de quelque type que ce soit à l'intention de quelque tiers que ce soit quant à ces états financiers.



Nous demandons que notre nom ne soit pas mentionné sans notre consentement et que toutes les informations auxquelles nous avons joint une déclaration soient publiées avec cette déclaration, sauf autorisation contraire de notre part.

Reproduction du rapport d'audit

S'il est prévu que notre rapport sera reproduit ou publié (ou qu'il en sera fait mention) dans un rapport annuel ou un autre document, y compris des déclarations électroniques, ou qu'il sera posté sur un site Web, un exemplaire du document intégral devra nous être soumis pour examen suffisamment de temps avant le début du processus de publication ou d'affichage.

La direction est responsable de la reproduction exacte des états financiers et du rapport de l'auditeur, et des autres informations contenues dans le rapport annuel ou autre document public (sur support électronique ou sur papier). Cette responsabilité porte également sur l'intégration par renvoi des états financiers complets ou condensés que nous avons audités.

Nous ne sommes pas tenus de lire les informations que contient votre site Web, ou d'examiner si les autres informations présentées sur le site sont conformes au document original.

Propriété

Les dossiers de travail, fichiers et autres documents, rapports et travaux créés, conçus ou exécutés dans le cadre de notre audit appartiennent à notre cabinet, constituent des renseignements confidentiels et seront conservés par le cabinet en conformité avec ses politiques et procédures.

Au cours de nos travaux, il se peut que nous vous fournissions, pour votre propre utilisation, certains logiciels, feuilles de calcul et autres biens intellectuels pour faciliter la prestation de nos services. Ces logiciels, feuilles de calcul et autres biens intellectuels ne doivent pas être copiés, distribués ou utilisés à d'autres fins. Nous ne fournissons également aucune garantie relativement à ces documents et ne serons pas responsables des dommages ou pertes subis par vous en lien avec votre utilisation de ces documents.

Nous conservons les droits de reproduction et tous les droits de propriété intellectuelle sur tous les documents originaux qui vous sont fournis.

Inspections des dossiers

Conformément aux règlements de la profession (et à la politique du cabinet), nos dossiers relatifs aux clients peuvent être revus périodiquement par des inspecteurs de la profession et d'autres responsables de la revue des dossiers afin de garantir que nous respectons les normes professionnelles et celles du cabinet. Les responsables de la revue des dossiers sont tenus de protéger la confidentialité des renseignements relatifs aux clients.

Utilisation des renseignements

Il est entendu que nous aurons accès à tous les renseignements personnels dont vous avez la garde et dont nous aurons besoin pour exécuter notre mission. Nos services sont rendus sous réserve :

En plus de vous fournir les services d'audit mentionnés ci-dessus, dans la mesure où les règles ou le Code de déontologie le permettent, nous préparerons vos déclarations de revenus fédérale et provinciale et d'autres rapports spéciaux au besoin. La direction nous fournira les renseignements nécessaires pour remplir ces déclarations et rapports, et les déposera en temps opportun auprès des autorités compétentes.

Loi applicables

La présente lettre de mission est assujettie aux lois de la province de Québec. La province de Québec aura la compétence exclusive à l'égard des plaintes, litiges ou désaccords concernant la présente lettre de mission et toute question qui en découle. Chaque partie renonce irrévocablement au droit, quel qu'il soit, de s'opposer à ce qu'une action soit intentée devant ces tribunaux, d'alléguer que la poursuite n'a pas été présentée devant l'instance appropriée ou d'alléguer que ces tribunaux n'ont pas la compétence voulue.

a)qu'avant d'être soumis à un tribunal, tout conflit pouvant survenir au sujet de la nature, de la réalisation ou de la mise en œuvre de cette mission fasse l'objet d'un processus de médiation;

b)de participer de bonne foi à ce processus de médiation une fois que l'une des parties à la mission aura produit par écrit une demande de médiation.

Toute médiation entreprise à la suite de cette mission sera administrée dans la province de Québec conformément à ses règles de médiation, et toute procédure judiciaire consécutive sera menée dans cette province, conformément à ses lois. Les décisions découlant de la médiation ne seront exécutoires que si chaque partie accepte de s'y conformer. Le coût des procédures de médiation sera réparti également entre les parties en cause.

Résolution de conflits

Vous acceptez:

- a) qu'avant d'être soumis à un tribunal, tout conflit pouvant survenir au sujet de la nature, de la réalisation ou de la mise en œuvre de cette mission fasse l'objet d'un processus de médiation;
- b) de participer de bonne foi à ce processus de médiation une fois que l'une des parties à la mission aura produit par écrit une demande de médiation.



Toute médiation entreprise à la suite de cette mission sera administrée dans la province de Québec conformément à ses règles de médiation, et toute procédure judiciaire consécutive sera menée dans cette province, conformément à ses lois. Les décisions découlant de la médiation ne seront exécutoires que si chaque partie accepte de s'y conformer. Le coût des procédures de médiation sera réparti également entre les parties en cause.

Honoraires

Nos honoraires professionnels seront établis en fonction de nos taux horaires habituels, plus les frais divers engagés et la TPS et la TVP ou TVQ, ou la TVH applicables, et seront réglables sur réception de la facture.

Nos honoraires et nos coûts seront facturés mensuellement, et seront réglables sur réception de la facture. Les factures impayées dans les 30 jours suivant la date de facturation pourront être réputées en souffrance, et donneront lieu à des frais d'intérêt de 1 % par mois. Nous nous réservons le droit d'interrompre nos services ou de démissionner si jamais l'une ou l'autre de nos factures est réputée en souffrance. Dans le cas où nous devrions prendre des mesures pour recouvrer les soldes qui nous sont dus, vous acceptez de nous rembourser les frais engagés au titre de ce recouvrement, y compris les honoraires d'avocat, le cas échéant.

Advenant que nous soyons tenus, par suite d'une citation à comparaître, d'une ordonnance d'un tribunal, d'une autre procédure judiciaire ou d'une demande d'un organisme public, de produire des documents et/ou un témoignage relativement à des informations que nous avons obtenues ou préparées au cours de cette mission, vous acceptez de nous payer selon nos taux horaires habituels le temps consacré à ces tâches, et de nous rembourser tous les frais divers engagés (y compris la TPS et la TVP ou TVQ, ou la TVH applicables).

Advenant le cas où la société serait dans l'impossibilité de rencontrer ses obligations, madame Sonia Gaudreault et monsieur Hugues Gaudreault, administrateurs de la société, s'engage personnellement à acquitter les honoraires découlant de ce mandat et renonce de fait aux privilèges de discussions et de division.

Communications

En ce qui concerne la présente mission, nous pourrons communiquer avec vous ou d'autres personnes par téléphone, par télécopieur, par courrier postal, par messager et par courriel. Comme toutes les communications sont susceptibles d'être interceptées ou autrement utilisées ou communiquées par un tiers non visé ou peuvent ne pas être transmises à chacune des parties censées être visées et seulement à de telles parties, nous ne sommes pas en mesure de garantir ou de prétendre que les communications assurées par nous ne seront transmises adéquatement qu'à la personne visée. Par conséquent, nous déclinons expressément toute responsabilité quelle qu'elle soit pour l'interception ou la divulgation non intentionnelle de communications effectuées par nous dans le cadre de la réalisation de la présente mission. À cet égard, vous acceptez que nous ne soyons tenus aucunement responsables des pertes ou dommages causés à toute personne ou entité par suite de communications, y compris celles qui sont préjudiciables, fortuites, directes ou indirectes; d'autres dommages particuliers, par exemple la perte de produits ou de bénéfices prévus; ou de la divulgation ou de la communication de renseignements confidentiels ou propres à l'entité.



L'une ou l'autre des parties peut mettre fin au présent accord pour quelque raison que ce soit en fournissant un avis écrit à l'autre partie au moins 30 jours civils avant la date effective de la cessation. Si une cessation anticipée a lieu, la société sera responsable du temps et des dépenses engagés jusqu'à la date de cessation.

Si nous sommes dans l'impossibilité de mener à bien la mission d'examen ou de formuler une conclusion sur les états financiers, nous pourrons démissionner avant la délivrance de notre rapport de mission d'examen ou formuler une impossibilité d'exprimer une conclusion sur les états financiers. Dans une telle éventualité, nous vous communiquerons nos motifs et vous fournirons des informations détaillées à ce sujet.

Cessation de la mission

La direction reconnaît et comprend que l'incapacité de respecter ses obligations énoncées dans la présente lettre de mission donnera lieu, à la suite d'un avis écrit de notre part, à la cessation de la mission.

L'une ou l'autre des parties peut mettre fin au présent accord pour quelque raison que ce soit en fournissant un avis écrit à l'autre partie au moins 30 jours civils avant la date effective de la cessation. Si une cessation anticipée a lieu, la société sera responsable du temps et des dépenses engagés jusqu'à la date de cessation.

Si nous sommes dans l'impossibilité de mener à bien la mission d'audit ou de formuler une conclusion sur les états financiers, nous pourrons démissionner avant la délivrance de notre rapport de mission d'audit ou formuler une impossibilité d'exprimer une conclusion sur les états financiers. Dans une telle éventualité, nous vous communiquerons nos motifs et vous fournirons des informations détaillées à ce sujet.

Conclusion

La présente lettre de mission comprend les termes et conditions pertinents qui s'appliqueront à la mission pour laquelle elle a été rédigée. Les termes et conditions de la présente lettre annulent et remplacent toute déclaration ou tout engagement antérieur, de forme verbale ou écrite, par ou entre les parties. Tout changement ou ajout important touchant les termes et conditions consignés dans la présente lettre n'entrera en vigueur que s'il est attesté par une modification écrite à la présente lettre, signée par toutes les parties.

Nous vous saurions gré de nous faire part de toute question que vous pourriez avoir au sujet de la présente lettre. Si les services décrits correspondent bien à ce que vous attendez de nous et si les termes et conditions ci-dessus vous agréent, veuillez nous signifier votre accord en nous retournant la copie ci-jointe de cette lettre dûment signée à l'endroit prévu à cet effet.

Contenu du rapport

À moins que des difficultés imprévues ne se présentent, notre rapport se lira essentiellement comme suit :

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, de l'actif à court terme au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020 et de l'actif net au 31 mars 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021, en raison des incidences possible de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière:
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Nous pourrions toutefois devoir modifier la forme et le contenu de notre rapport par suite des résultats de nos travaux d'audit.

Veuillez signer et nous retourner la copie ci-jointe de cette lettre pour marquer votre accord sur les termes et conditions de notre mission d'audit des états financiers, y compris sur nos responsabilités respectives.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de fournir des services à votre organisme et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Poulin ladoucur Nadeau Montpas Millette s.e.n.c.r.1.

Lu et approuvé au nom de l'organisme GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL par

Maxime Bergeron Laurencelle



¹ Par Sébastien Montpas, CPA auditeur, CA

Le 9 avril 2021

Aux membres du conseil d'administration GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL 3155 Rue Hochelaga #202 Montréal (QC) H1W 1G4

Monsieur,

Vous nous avez demandé de procéder à l'audit des états financiers à usage général de l'organisme GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL, qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Nous avons le plaisir de vous confirmer par la présente notre acceptation et notre compréhension de cette mission d'audit.

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités

Nous effectuerons notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

 nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Toutefois, nous vous communiquerons par écrit les déficiences importantes du contrôle interne portant sur la préparation des états financiers que nous aurons relevées au cours de l'audit;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y
 compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers
 représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner
 une image fidèle.

En raison des limites inhérentes à un audit, conjuguées aux limites inhérentes au contrôle interne, il existe un risque inévitable que des anomalies significatives ne soient pas détectées, même si l'audit est bien planifié et réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance

Nous réaliserons notre audit en partant du principe que la direction et les responsables de la gouvernance reconnaissent et comprennent que les responsabilités suivantes leur incombent :

- la responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif;
- la responsabilité du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;



- la responsabilité de nous fournir :
 - un accès à toutes les informations dont ils ont connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que nous pourrions leur demander aux fins de notre audit;
 - tous les procès-verbaux des assemblées des actionnaires et des réunions du conseil d'administration
 - les informations dont elle a connaissance concernant des cas constatés ou probables de non-conformité aux exigences légales ou réglementaires, notamment aux obligations d'information financière,
 - les informations dont elle a connaissance concernant des actes illégaux ou susceptibles d'être illégaux et tous les faits liés à de tels actes,
 - une liste de toutes les parties liées et de toutes les opérations conclues avec des parties liées, et des informations sur les évaluations et informations concernant les opérations conclues avec ces parties liées,
 - une appréciation du caractère raisonnable des hypothèses importantes soustendant les évaluations et informations en juste valeur contenues dans les états financiers,
 - les plans ou intentions qui pourraient avoir une incidence sur la valeur comptable ou le classement des actifs ou des passifs,
 - une appréciation de tous les cas d'incertitude de mesure connus de la direction qui doivent être communiqués conformément au chapitre 1508 de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, « Incertitude relative à la mesure »,
 - des informations concernant les réclamations en cours et réclamations éventuelles, y compris celles qui n'ont pas fait l'objet d'entretiens avec les conseillers juridiques de l'entreprise,
 - des informations relatives aux autres passifs et aux gains et pertes éventuels, y compris ceux qui sont associés aux garanties, écrites ou verbales, susceptibles d'engager la responsabilité de l'entreprise,
 - des informations indiquant si l'entreprise possède des titres de propriété valables sur les actifs, s'il existe des privilèges ou des charges grevant les actifs, ou si des actifs sont donnés en garantie,



 un accès sans restriction aux personnes, à l'intérieur de l'entité, auprès de qui il faut, selon nous, obtenir des éléments probants.

Dans le cadre de notre processus d'audit, nous demanderons à la direction et aux responsables de la gouvernance de nous confirmer par écrit certaines déclarations qui nous auront été faites dans le cadre de notre audit.

Nous espérons obtenir l'entière collaboration de votre personnel tout au long de notre audit.

Nous communiquerons toutes les anomalies relevées au cours de l'audit, autres que celles qui sont manifestement négligeables. Nous demanderons à la direction de corriger toutes anomalies communiquées.

Confidentialité

L'obligation de confidentialité concernant les affaires des clients constitue l'un des principes fondamentaux de la profession. Le comptable professionnel est tenu au secret professionnel relativement aux informations de nature confidentielle dont il prend connaissance dans l'exercice de sa profession. En conséquence, nous ne communiquerons à des tiers aucun renseignement confidentiel concernant les affaires de la société à moins :

d'avoir reçu l'autorisation expresse de le faire avec le consentement préalable de celle-ci;

d'y être tenus ou d'y avoir été expressément autorisés par la loi ou par les règles ou le Code de déontologie;

que les informations demandées ne soient ou n'entrent dans le domaine public.

Communication par voie électronique

Dans le cadre de la prestation de nos services, nous transmettrons des messages et des documents par voie électronique. Vous reconnaissez que la communication par voie électronique implique la possibilité que des documents confidentiels soient involontairement réacheminés, interceptés ou non livrés, ou infectés par un virus. Si vous ne consentez pas à ce que nous utilisions des communications électroniques, veuillez nous en aviser par écrit.

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages ou pertes causés par suite de l'interception ou de la corruption d'une communication électronique.

Utilisation et diffusion de notre rapport

Les états financiers que nous avons audités et le rapport que nous avons délivré est destiné uniquement à l'usage de la société et des personnes que nous avons spécifiquement identifiées dans notre rapport. Nous ne faisons aucune déclaration de quelque type que ce soit à l'intention de quelque tiers que ce soit quant à ces états financiers.



Nous demandons que notre nom ne soit pas mentionné sans notre consentement et que toutes les informations auxquelles nous avons joint une déclaration soient publiées avec cette déclaration, sauf autorisation contraire de notre part.

Reproduction du rapport d'audit

S'il est prévu que notre rapport sera reproduit ou publié (ou qu'il en sera fait mention) dans un rapport annuel ou un autre document, y compris des déclarations électroniques, ou qu'il sera posté sur un site Web, un exemplaire du document intégral devra nous être soumis pour examen suffisamment de temps avant le début du processus de publication ou d'affichage.

La direction est responsable de la reproduction exacte des états financiers et du rapport de l'auditeur, et des autres informations contenues dans le rapport annuel ou autre document public (sur support électronique ou sur papier). Cette responsabilité porte également sur l'intégration par renvoi des états financiers complets ou condensés que nous avons audités.

Nous ne sommes pas tenus de lire les informations que contient votre site Web, ou d'examiner si les autres informations présentées sur le site sont conformes au document original.

Propriété

Les dossiers de travail, fichiers et autres documents, rapports et travaux créés, conçus ou exécutés dans le cadre de notre audit appartiennent à notre cabinet, constituent des renseignements confidentiels et seront conservés par le cabinet en conformité avec ses politiques et procédures.

Au cours de nos travaux, il se peut que nous vous fournissions, pour votre propre utilisation, certains logiciels, feuilles de calcul et autres biens intellectuels pour faciliter la prestation de nos services. Ces logiciels, feuilles de calcul et autres biens intellectuels ne doivent pas être copiés, distribués ou utilisés à d'autres fins. Nous ne fournissons également aucune garantie relativement à ces documents et ne serons pas responsables des dommages ou pertes subis par vous en lien avec votre utilisation de ces documents.

Nous conservons les droits de reproduction et tous les droits de propriété intellectuelle sur tous les documents originaux qui vous sont fournis.

Inspections des dossiers

Conformément aux règlements de la profession (et à la politique du cabinet), nos dossiers relatifs aux clients peuvent être revus périodiquement par des inspecteurs de la profession et d'autres responsables de la revue des dossiers afin de garantir que nous respectons les normes professionnelles et celles du cabinet. Les responsables de la revue des dossiers sont tenus de protéger la confidentialité des renseignements relatifs aux clients.

Utilisation des renseignements

Il est entendu que nous aurons accès à tous les renseignements personnels dont vous avez la garde et dont nous aurons besoin pour exécuter notre mission. Nos services sont rendus sous réserve :

En plus de vous fournir les services d'audit mentionnés ci-dessus, dans la mesure où les règles ou le Code de déontologie le permettent, nous préparerons vos déclarations de revenus fédérale et provinciale et d'autres rapports spéciaux au besoin. La direction nous fournira les renseignements nécessaires pour remplir ces déclarations et rapports, et les déposera en temps opportun auprès des autorités compétentes.

Loi applicables

La présente lettre de mission est assujettie aux lois de la province de Québec. La province de Québec aura la compétence exclusive à l'égard des plaintes, litiges ou désaccords concernant la présente lettre de mission et toute question qui en découle. Chaque partie renonce irrévocablement au droit, quel qu'il soit, de s'opposer à ce qu'une action soit intentée devant ces tribunaux, d'alléguer que la poursuite n'a pas été présentée devant l'instance appropriée ou d'alléguer que ces tribunaux n'ont pas la compétence voulue.

a)qu'avant d'être soumis à un tribunal, tout conflit pouvant survenir au sujet de la nature, de la réalisation ou de la mise en œuvre de cette mission fasse l'objet d'un processus de médiation;

b)de participer de bonne foi à ce processus de médiation une fois que l'une des parties à la mission aura produit par écrit une demande de médiation.

Toute médiation entreprise à la suite de cette mission sera administrée dans la province de Québec conformément à ses règles de médiation, et toute procédure judiciaire consécutive sera menée dans cette province, conformément à ses lois. Les décisions découlant de la médiation ne seront exécutoires que si chaque partie accepte de s'y conformer. Le coût des procédures de médiation sera réparti également entre les parties en cause.

Résolution de conflits

Vous acceptez:

- a) qu'avant d'être soumis à un tribunal, tout conflit pouvant survenir au sujet de la nature, de la réalisation ou de la mise en œuvre de cette mission fasse l'objet d'un processus de médiation;
- b) de participer de bonne foi à ce processus de médiation une fois que l'une des parties à la mission aura produit par écrit une demande de médiation.



Toute médiation entreprise à la suite de cette mission sera administrée dans la province de Québec conformément à ses règles de médiation, et toute procédure judiciaire consécutive sera menée dans cette province, conformément à ses lois. Les décisions découlant de la médiation ne seront exécutoires que si chaque partie accepte de s'y conformer. Le coût des procédures de médiation sera réparti également entre les parties en cause.

Honoraires

Nos honoraires professionnels seront établis en fonction de nos taux horaires habituels, plus les frais divers engagés et la TPS et la TVP ou TVQ, ou la TVH applicables, et seront réglables sur réception de la facture.

Nos honoraires et nos coûts seront facturés mensuellement, et seront réglables sur réception de la facture. Les factures impayées dans les 30 jours suivant la date de facturation pourront être réputées en souffrance, et donneront lieu à des frais d'intérêt de 1 % par mois. Nous nous réservons le droit d'interrompre nos services ou de démissionner si jamais l'une ou l'autre de nos factures est réputée en souffrance. Dans le cas où nous devrions prendre des mesures pour recouvrer les soldes qui nous sont dus, vous acceptez de nous rembourser les frais engagés au titre de ce recouvrement, y compris les honoraires d'avocat, le cas échéant.

Advenant que nous soyons tenus, par suite d'une citation à comparaître, d'une ordonnance d'un tribunal, d'une autre procédure judiciaire ou d'une demande d'un organisme public, de produire des documents et/ou un témoignage relativement à des informations que nous avons obtenues ou préparées au cours de cette mission, vous acceptez de nous payer selon nos taux horaires habituels le temps consacré à ces tâches, et de nous rembourser tous les frais divers engagés (y compris la TPS et la TVP ou TVQ, ou la TVH applicables).

Advenant le cas où la société serait dans l'impossibilité de rencontrer ses obligations, madame Sonia Gaudreault et monsieur Hugues Gaudreault, administrateurs de la société, s'engage personnellement à acquitter les honoraires découlant de ce mandat et renonce de fait aux privilèges de discussions et de division.

Communications

En ce qui concerne la présente mission, nous pourrons communiquer avec vous ou d'autres personnes par téléphone, par télécopieur, par courrier postal, par messager et par courriel. Comme toutes les communications sont susceptibles d'être interceptées ou autrement utilisées ou communiquées par un tiers non visé ou peuvent ne pas être transmises à chacune des parties censées être visées et seulement à de telles parties, nous ne sommes pas en mesure de garantir ou de prétendre que les communications assurées par nous ne seront transmises adéquatement qu'à la personne visée. Par conséquent, nous déclinons expressément toute responsabilité quelle qu'elle soit pour l'interception ou la divulgation non intentionnelle de communications effectuées par nous dans le cadre de la réalisation de la présente mission. À cet égard, vous acceptez que nous ne soyons tenus aucunement responsables des pertes ou dommages causés à toute personne ou entité par suite de communications, y compris celles qui sont préjudiciables, fortuites, directes ou indirectes; d'autres dommages particuliers, par exemple la perte de produits ou de bénéfices prévus; ou de la divulgation ou de la communication de renseignements confidentiels ou propres à l'entité.



L'une ou l'autre des parties peut mettre fin au présent accord pour quelque raison que ce soit en fournissant un avis écrit à l'autre partie au moins 30 jours civils avant la date effective de la cessation. Si une cessation anticipée a lieu, la société sera responsable du temps et des dépenses engagés jusqu'à la date de cessation.

Si nous sommes dans l'impossibilité de mener à bien la mission d'examen ou de formuler une conclusion sur les états financiers, nous pourrons démissionner avant la délivrance de notre rapport de mission d'examen ou formuler une impossibilité d'exprimer une conclusion sur les états financiers. Dans une telle éventualité, nous vous communiquerons nos motifs et vous fournirons des informations détaillées à ce sujet.

Cessation de la mission

La direction reconnaît et comprend que l'incapacité de respecter ses obligations énoncées dans la présente lettre de mission donnera lieu, à la suite d'un avis écrit de notre part, à la cessation de la mission.

L'une ou l'autre des parties peut mettre fin au présent accord pour quelque raison que ce soit en fournissant un avis écrit à l'autre partie au moins 30 jours civils avant la date effective de la cessation. Si une cessation anticipée a lieu, la société sera responsable du temps et des dépenses engagés jusqu'à la date de cessation.

Si nous sommes dans l'impossibilité de mener à bien la mission d'audit ou de formuler une conclusion sur les états financiers, nous pourrons démissionner avant la délivrance de notre rapport de mission d'audit ou formuler une impossibilité d'exprimer une conclusion sur les états financiers. Dans une telle éventualité, nous vous communiquerons nos motifs et vous fournirons des informations détaillées à ce sujet.

Conclusion

La présente lettre de mission comprend les termes et conditions pertinents qui s'appliqueront à la mission pour laquelle elle a été rédigée. Les termes et conditions de la présente lettre annulent et remplacent toute déclaration ou tout engagement antérieur, de forme verbale ou écrite, par ou entre les parties. Tout changement ou ajout important touchant les termes et conditions consignés dans la présente lettre n'entrera en vigueur que s'il est attesté par une modification écrite à la présente lettre, signée par toutes les parties.

Nous vous saurions gré de nous faire part de toute question que vous pourriez avoir au sujet de la présente lettre. Si les services décrits correspondent bien à ce que vous attendez de nous et si les termes et conditions ci-dessus vous agréent, veuillez nous signifier votre accord en nous retournant la copie ci-jointe de cette lettre dûment signée à l'endroit prévu à cet effet.

Contenu du rapport

À moins que des difficultés imprévues ne se présentent, notre rapport se lira essentiellement comme suit :

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, de l'actif à court terme au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021 et de l'actif net au 31 mars 2022 et 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022, en raison des incidences possible de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière:
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Nous pourrions toutefois devoir modifier la forme et le contenu de notre rapport par suite des résultats de nos travaux d'audit.

Veuillez signer et nous retourner la copie ci-jointe de cette lettre pour marquer votre accord sur les termes et conditions de notre mission d'audit des états financiers, y compris sur nos responsabilités respectives.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de fournir des services à votre organisme et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Poulin ladoucur Nadeau Montpas Millette s.e.n.c.r.1.

Lu et approuvé au nom de l'organisme GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL par

Maxime Bergeron Laurencelle



¹ Par Sébastien Montpas, CPA auditeur, CA

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL 3155 Rue Hochelaga #202 Montréal (QC) H1W 1G4

Montréal, le 16 juin 2021

Poulin Ladouceur Nadeau Montpas Millette s.e.n.c.r.l. 3630, montée Saint-Hubert Saint-Hubert (Québec) J3Y 4J7

Monsieur,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre audit des états financiers de l'organisme GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAND MONTRÉAL pour l'exercice clos le 31 mars 2021 aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Nous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, ayant fait toutes les demandes d'informations que nous avons jugées nécessaires pour être adéquatement informés, que :

États financiers

- Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions de la mission d'audit portant la date du 9 avril 2021, à l'égard de la préparation des états financiers conformément aux NCOSBL; en particulier, les états financiers donnent une image fidèle conformément à ces normes.
- Les hypothèses importantes que nous avons utilisées pour établir les estimations comptables, y compris les estimations en juste valeur, sont raisonnables.
- Les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences des NCOSBL.
- Tous les événements postérieurs à la date des états financiers pour lesquels les NCOSBL exigent un ajustement ou la fourniture d'informations ont été ajustés ou ont fait l'objet d'informations.

- L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble.
- La responsabilité de vous fournir un accès à toutes les informations pertinentes, notamment : i) les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information, ii) les procès-verbaux des réunions (p. ex. des actionnaires, des administrateurs et des comités d'audit) ou les résumés des décisions prises lors de réunions dont les procès-verbaux n'ont pas encore été établis, iii) les informations dont nous avons connaissance sur toute autre question et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers;.
- La responsabilité de nous assurer que toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers;
- la responsabilité de concevoir et de mettre en place les contrôles internes que nous considérons comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers* qui soient exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nous vous avons également communiqué toutes les déficiences dont nous avons connaissance dans la conception, la mise en place et le maintien des contrôles internes sur l'information financière..

Informations fournies

- Nous vous avons fourni :
 - un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit;
 - un accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.
- Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers.
- Nous vous avons communiqué les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations sur les fraudes avérées ou suspectées dont nous avons connaissance, qui concernent l'entité et impliquent :
 - la direction;

- des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne;
- d'autres personnes dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations relatives aux allégations ou aux soupçons de fraudes ayant une incidence sur les états financiers de l'entité, portés à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes.
- Nous vous avons communiqué tous les cas effectifs ou potentiels de non-conformité par rapport aux textes légaux et réglementaires dont les conséquences devraient être prises en compte lors de l'établissement des états financiers.
- Nous vous avons communiqué l'identité des parties liées à l'entité et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant.

Autres déclarations

- Fraudes et situations de non conformité
 - a) toutes les fraudes avérées, alléguées ou suspectées, dont nous avons eu connaissance, concernant les états financiers de l'entité et impliquant :i)la direction,ii)des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne,iii)d'autres personnes, dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers;
 - b) toutes les allégations ou tous les soupçons de fraudes qui ont été portés à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes;
 c)tous les cas avérés ou suspectés de non-conformité aux textes légaux et réglementaires et apprents tous les capacités des paperts des paperts des paperts.
 - réglementaires, y compris tous les aspects des accords contractuels, dont les incidences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers;
 - d)tous les procès et litiges actuels ou éventuels venus à notre connaissance et dont les incidences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers:
 - e)les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Parties liées

 Nous vous avons communiqué l'identité de toutes les parties liées à l'entité, et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous avons eu connaissance. Toutes les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences des NCECF.

Estimations

Nous reconnaissons notre responsabilité dans la détermination des estimations comptables requises pour la préparation des états financiers conformément NCECF. Ces estimations reflètent notre jugement fondé sur les connaissances et l'expérience que nous avons acquises relativement aux événements passés et actuels, ainsi que sur nos hypothèses quant aux situations susceptibles d'exister et aux lignes de conduite que nous prévoyons adopter. Nous sommes d'avis que les hypothèses importantes et les méthodes d'évaluation que nous avons utilisées pour établir les estimations comptables, y compris les estimations en juste valeur, sont raisonnables.

• Événements postérieurs à la date de clôture

 Tous les événements survenus après la date de clôture et pour lesquels les NCECF exigent qu'un ajustement soit apporté ou que des informations soient communiquées ont fait l'objet du traitement requis.

• Engagements et éventualités

 Il n'existe aucun engagement, passif ou actif éventuel ou garantie (écrite ou verbale) qui devrait être communiqué dans les états financiers. Cela englobe les passifs découlant de modalités contractuelles, d'actes illégaux ou d'actes illégaux possibles, et de questions environnementales qui auraient une incidence sur les états financiers.

Ajustements

 Nous avons examiné, approuvé et inscrit tous les ajustements que vous nous avez proposé d'apporter à nos documents comptables. Ces ajustements touchent les écritures comptables, les modifications apportées à la codification, le classement de certaines opérations et la préparation de certains documents comptables ou les modifications qui y ont été apportées.

Méthodes comptables

 Toutes les méthodes comptables importantes utilisées sont communiquées dans les états financiers et sont conformes à celles appliquées dans la période précédente.

Plans futurs

 Nous n'avons aucun plan ni aucune intention qui pourrait avoir une incidence significative sur la valeur comptable ou le classement des actifs et des passifs figurant dans les états financiers.

Anomalies

 Nous estimons que l'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble. Une liste des anomalies non corrigées est jointe à la présente lettre d'affirmation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Maxime Bergeron Laurencelle

Revu par 9. 8

GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU GRAN

Fin d'exercice : 31 mars 2021 Balance de vérification par groupe

Préparé par	paré par Revu par		
MEH	SM	SM	
2021-05-05	2021-06-15	2021-06-15	

2	D./P	D'.			D 60/05	B
Compte	Prélim	Régul	Reclass	Rep	Rep 03/20	Montant modifi‰Var
1020 Transaction à déposer	15 000,00	2 500,00	0,00	17 500,00	38,60	•
1045 Compte Paysafe	(13,93)	0,00	0,00	(13,93)	(20,08	
1050 Petite caisse	28,38	0,00	0,00	28,38	28,38	
1055 Compte d'épargne	10,07	0,00	0,00	10,07	10,05	•
1060 Compte courant	245 838,08	0,00	0,00	245 838,08	114 843,08	·
A Encaisse	260 862,60	2 500,00	0,00	263 362,60	114 900,03	148 462,57 129
2305 TPS payée sur les achats	1 878,61	(1 756,90)	0,00	121,71	0,00	121,71 0
2315 TVQ payée sur les achats	3 748,40	(3 505,60)	0,00	242,80	0,00	242,80 0
2325 Rapport de taxes à recevoir	0,00	5 627,01	0,00	5 627,01	6 734,25	(1 107,24) (16)
C. 2 Taxes de ventes à recevoir	5 627,01	364,51	0,00	5 991,52	6 734,25	(742,73) (11)
1210 Subvention à recevoir	0,00	79 234,43	0,00	79 234,43	0,00	79 234,43 0
C. 4 Subventions à recevoir	0,00	79 234,43	0,00	79 234,43	0,00	79 234,43 0
1300 Achats prépayés	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00	(2 900,00 (100)
1320 Frais payés d'avance	14 482,48	2 185,07	0,00	16 667,55	14 482,48	2 185,07 15
1321 Dépot sur loyer	4 090,00	0,00	0,00	4 090,00	4 090,00	0,00 0
L Frais payés d'avance	18 572,48	2 185,07	0,00	20 757,55	21 472,48	(714,93) (3)
1835 Ordinateur	32 864,25	(257,81)	0,00	32 606,44	14 473,24	18 133,20 125
1840 Amortissement cumulé - Ordinateur	(9 271,87)	(4 708,43)	0,00	(13 980,30)	(9 271,87	
U. 5 Matériel informatique	23 592,38	(4 966,24)	0,00	18 626,14	5 201,37	
4205 Centraide	(165 646,00)	1 580,00	0,00	(164 066,00)	(90 041,00) (74 025,00) 82
4206 United Way of greater toronto	0,00	0,00	0,00	0,00	(396,01	, , ,
10. 4 Centraide du Grand Montréal	(165 646,00)	1 580,00	0,00	(164 066,00)	(90 437,01	· ———· —
4222 Subv. Ministèr de la justice Qc	(2 000,00)	0,00	0,00	(2 000,00)	0,00	(2 000,00) 0
4227 Subvention - Emploi Québec	(2 618,74)	0,00	0,00	(2 618,74)	(450,00	
4230 Subvention Féd Emploi	(6 317,00)	0,00	(2 105,00)	(8 422,00)	0,00	
4235 Subvention Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	(7 967,00	` ' '
4250 CSM Programme Aide Devoir	0,00	0,00	0,00	0,00	(10 381,00	
4259 Subventions provinciales	(5 900,00)	(1 000,00)	0,00	(6 900,00)	0,00	
10. 2 Autres subventions	(16 835,74)	(1 000,00)	(2 105,00)	(19 940,74)	(18 798,00	
4220 Subvention Régie régionale PSOC	(80 225,00)	(1 802,00)	0,00	(82 027,00)	(71 854,00) (10 173,00) 14
10. 5 PSOC	(80 225,00)	(1 802,00)	0,00	(82 027,00)	(71 854,00	· ——— —
4225 Subvention Féd. PACE (BnRole)	(85 532,00)	0,00	2 105,00	(83 427,00)	(83 427,00) 0,00 0
10. 1 Programme d'action communautaire pour les	(85 532,00)	0,00	2 105,00	(83 427,00)	(83 427,00	· — — —
4261 Subventions d'urgence du Canada pour le loyer	0,00	(13 223,03)	(2 502,77)	(15 725,80)	0,00	(15 725,80) 0
10. 6 Subvention d'urgence du Canada pour le loyer	0,00	(13 223,03)	(2 502,77)	(15 725,80)	0,00	
4257 Autres Subvention COVID-19	(314 102,18)	(76 717,84)	378 311,58	(12 508,44)	0,00	(12 508,44) 0
10. 8 Subvention prêt d'urgence du Canada	(314 102,18)	(76 717,84)	378 311,58	(12 508,44)	0,00	
2100 Comptes fournisseurs	(7 201,24)	(5 597,22)	0,00	(12 798,46)	(13 511,92) 713,46 (5)
2110 Visa à payer	(1 101,33)	0,00	0,00	(12 790,40)	(13 511,92	
2135 Compte de depense AP	120,11	(120,11)	0,00	0,00	(192,54	
BB. 1 Comptes fournisseurs et frais courus	(8 182,46)	(5 717,33)	0,00	(13 899,79)	(13 840,10	· ———— · — ·
2105 Frais courus	(10 000,00)	(7 372,00)	0,00	(17 372,00)	(10 000,00) (7 372,00) 74
BB. 4 Frais courus	(10 000,00)	(7 372,00)	0,00	(17 372,00)	(10 000,00	· — — —
DD. T ITAIS COULUS	(10 000,00)	(1 312,00)	0,00	(17 372,00)	(10 000,00	, (1312,00) 14

Fin d'exercice : 31 mars 2021 Balance de vérification par groupe

Préparé par	Revu par	Revu par		
MEH	SM	SM		
2021-05-05	2021-06-15	2021-06-15		

					<u> </u>	
Compte	Prélim	Régul	Reclass	Rep	Rep 03/20 I	Montant modifi‰Var
2125 Salaires à payer	(4 675,98)	(7 287,91)	0,00	(11 963,89)	(4 675,98)	
2130 Vacances à payer	(57 902,84)	145,87	0,00	(57 756,97)	(48 623,38)	<u>(9 133,59)</u> <u>19</u>
BB. 5 Salaires et vacances à payer	(62 578,82)	(7 142,04)	0,00	(69 720,86)	(53 299,36)	(16 421,50) 31
2326 Syndicat à payer	(738,93)	0,00	0,00	(738,93)	(701,71)	(37,22) _5
BB. 7 Syndicat à payer	(738,93)	0,00	0,00	(738,93)	(701,71)	(37,22) 5
2400 Revenus Reportés	(9 239,50)	7 659,50	0,00	(1 580,00)	(9 989,50)	8 409,50 (84)
DD Apports reportés	(9 239,50)	7 659,50	0,00	(1 580,00)	(9 989,50)	8 409,50 (84)
2142 Prêt COVID-19	(40 000,00)	12 508,44	0,00	(27 491,56)	0,00	(27 491,56) 0
KK. 1 Prêt d'urgence du Canada	(40 000,00)	12 508,44	0,00	(27 491,56)	0,00	(27 491,56) 0
4237 Dons individuel unique avec reçu	(16 381,00)	0,00	0,00	(16 381,00)	(11 285,00)	(5 096,00) 45
4238 Dons individuel unique sans reçus	(5 608,27)	(5 000,00)	0,00	(10 608,27)	(936,55)	(9 671,721033
4240 Dons biens et servvices avec reçus	(11 678,28)	0,00	0,00	(11 678,28)	(4 380,97)	(7 297,31)167
4245 Dons biens et services sans reçus	(1 570,00)	0,00	0,00	(1 570,00)	(637,39)	(932,61)146
4246 Dons	0,00	0,00	0,00	0,00	(3 070,11)	3 070,11 (100)
4247 Dons planifiés	(1 000,00)	0,00	0,00	(1 000,00)	(3 740,00)	2 740,00 (73)
4248 Don Individuel mensuel	(5 845,62)	0,00	0,00	(5 845,62)	0,00	(5 845,62) 0
4249 Dons bourses	0,00	(1 250,00)	0,00	(1 250,00)	0,00	(1 250,00) 0
4255 Campagne financement public	(30 188,91)	0,00	0,00	(30 188,91)	(44 948,25)	
15. 6 Régularisations	0,00	0,00	13 248,28	13 248,28	2 350,97	10 897,31 464
15. 6 Dons d'individus	(72 272,08)	(6 250,00)	13 248,28	(65 273,80)	(66 647,30)	1 373,50 (2)
3010 Surplus non répartis - exer. préc.	(60 476,46) _	0,00	0,00	(60 476,46)	(9 896,18)	(50 580,28) 511
TE. 1. 1 sss	(60 476,46)	0,00	0,00	(60 476,46)	(9 896,18)	(50 580,28) 511
4201 Big Brother Big Sister America	(7 652,90)	(2 584,27)	0,00	(10 237,17)	0,00	(10 237,17) 0
4209 Dons majeurs	(305 743,04)	0,00	0,00	(305 743,04)	(56 500,00)	(249 243,04) 441
4210 Dons corporatifs avec reçu	(8 470,00)	(1 500,00)	0,00	(9 970,00)	(9 233,23)	(736,77) 8
4212 Dons corporatifs sans reçu	(8 129,54)	0,00	0,00	(8 129,54)	(16 965,61)	8 836,07 (52)
15. 5 Dons corporatifs	(329 995,48)	(4 084,27)	0,00	(334 079,75)	(82 698,84)	(251 380,91) 304
40. 1 Régularisations	0,00	0,00	40 922,46	40 922,46	44 104,74	(3 182,28) (7)
40. 1 Salaires et charges sociales	0,00	0,00	40 922,46	40 922,46	44 104,74	(3 182,28) (7)
5685 Assurance	26 068,55	(2 185,07)	0,00	23 883,48	27 272,75	(3 389,27) (12)
35.15 Assurances	26 068,55	(2 185,07)	0,00	23 883,48	27 272,75	(3 389,27) (12)
5625 Frais adhésion membres	474,83	0,00	0,00	474,83	228,64	246,19 108
5630 Fournitures de bureau	806,18	257,81	0,00	1 063,99	6 393,41	(5 329,42) (83)
5635 Frais de CA	0,00	0,00	0,00	0,00	129,46	(129,46)(100)
5636 Frais de CA (repas)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 754,98	(1 754,98 (100)
5637 Frais de rencontre	45,45	0,00	0,00	45,45	0,00	45,45 0
5638 Frais de rencontre (repas)	0,00	0,00	0,00	0,00	241,08	(241,08)(100)
5645 Matériel informatique	851,29	0,00	0,00	851,29	3 562,55	(2 711,26) (76)
5650 Logiciel	2 854,17	0,00	0,00	2 854,17	1 732,50	1 121,67 65
5670 Photocopieur	2 221,20	0,00	0,00	2 221,20	3 155,14	(933,94) (30)
5692 Équipements de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	194,65	(194,65)(100)
5693 Fournitures cadeau	165,39	0,00	0,00	165,39	1 355,54	(1 190,15) (88)
5695 Frais d'activités groupe	1 206,38	0,00	0,00	1 206,38	2 728,28	(1 521,90) (56)
5705 Dépenses diverses	47,00	0,00	0,00	47,00	625,00	(578,00) (92)
5731 Taxes et permis	0,00	0,00	0,00	0,00	35,00	(35,00)(100)
40. 4 Fournitures de bureau	8 671,89	257,81	0,00	8 929,70	22 136,23	(13 206,53) (60)

Fin d'exercice : 31 mars 2021 Balance de vérification par groupe

Préparé par	Revu par	Revu par		
MEH	SM	SM		
2021-05-05	2021-06-15	2021-06-15		

Compte	Prélim	Régul	Reclass	Rep	Rep 03/20 I	Montant modifi‰Vaı
Comple	rrelim	Regui	RecidSS	кер	Kep U3/2U I	wontant modifi&Val
5611 Frais comptable	0,00	0,00	18 095,57	18 095,57	21 045,90	(2 950,33) (14)
40. 6 Honoraires comptables	0,00	0,00	18 095,57	18 095,57	21 045,90	(2 950,33) (14)
5710 Loyer	71 592,49	0,00	0,00	71 592,49	70 188,43	1 404,06 2
35. 9 Loyer	71 592,49	0,00	0,00	71 592,49	70 188,43	1 404,06 2
5640 Imprimerie	0,00	0,00	0,00	0,00	(328,43)	328,43 (100)
5675 Courrier	152,75	0,00	0,00	152,75	282,19	(129,44) (46)
35.14 Timbres et frais de messagerie	152,75	0,00	0,00	152,75	(46,24)	
5120 Frais de déplacement	31,18	0,00	0,00	31,18	4 464,72	(4 433,54) (99)
5510 Frais de représentation	1 760,61	0,00	0,00	1 760,61	4 977,52	(3 216,91) (65)
5511 Frais d'hébergement (représentation	0,00	0,00	0,00	0,00	559,15	(559,15)(100)
5730 Frais de licence	115,35	0,00	0,00	115,35	0,00	115,35 0
35.18 Déplacements et représentation	1 907,14	0,00	0,00	1 907,14	10 001,39	(8 094,25) (81)
5150 Autres frais	30,00	0,00	0,00	30,00	0,00	30,00 0
5411 Frais de traitement de la paie	2 565,53	0,00	0,00	2 565,53	2 345,49	220,04 9
5805 Intérêt & frais bancaires	215,85	3,96	0,00	219,81	94,08	125,73 134
5810 Frais de carte de crédit	664,27	0,00	0,00	664,27	1 646,12	(981,85) (60)
5820 Frais Marchand/ Square	4,77	0,00	0,00	4,77	0,88	3,89 442
40.10 Frais bancaires et gestion des dons	3 480,42	3,96	0,00	3 484,38	4 086,57	(602,19) (15)
5725 Internet	1 224,72	0,00	0,00	1 224,72	1 291,78	(67,06) (5)
5726 Téléphone	557,70	0,00	0,00	557,70	297,73	259,97 87
40.11 Télécommunications	1 782,42	0,00	0,00	1 782,42	1 589,51	192,91 12
5140 Frais de recrutement	557,49	0,00	0,00	557,49	388,47	169,02 44
35. 3 Recrutement	557,49	0,00	0,00	557,49	388,47	169,02 44
5505 Publicité	669,53	0,00	0,00	669,53	(1 152,53)	1 822,06 (158)
5700 Commandites / Dons	(279,47)	0,00	0,00	(279,47)	279,47	(558,94)(200)
35. 6 Publicité et promotion	390,06	0,00	0,00	390,06	(873,06)	1 263,12 (145)
5655 Entretien/Réparation Informatique	10 338,91	3 620,39	0,00	13 959,30	104,80	13 854,5 0 3220
5715 Réparations & entretien loyer	9,94	0,00	0,00	9,94	4 448,83	(4 438,89)(100)
40.15 Entretien et réparations	10 348,85	3 620,39	0,00	13 969,24	4 553,63	9 415,61 207
5660 Formation	1 480,61	1 612,32	0,00	3 092,93	7 781,37	(4 688,44) (60)
5661 Formation déplacement/hébergement	0,00	0,00	0,00	0,00	911,81	(911,81)(100)
40.17 Congrès et formations	1 480,61	1 612,32	0,00	3 092,93	8 693,18	(5 600,25) (64)
5797 Amortissement	0,00	4 708,43	0,00	4 708,43	2 561,87	2 146,56 84
40.19 Amortissement des immobilisations corporell	0,00	4 708,43	0,00	4 708,43	2 561,87	2 146,56 84
5135 Soiree reconnaissance gala	100,00	0,00	0,00	100,00	153,28	(53,28) (35)
35.12 Soirée de reconnaissance	100,00	0,00	0,00	100,00	153,28	(53,28) (35)
5620 Frais d'affiliation	186,00	15 372,00	0,00	15 558,00	15 000,00	558,00 4
40.21 Honoraires d'affiliation	186,00	15 372,00	0,00	15 558,00	15 000,00	558,00 4
5575 Dons en natures	0,00	0,00	0,00	0,00	112,62	(112,62)(100)
5720 Biens et services reçus en nature	13 248,28	0,00	0,00	13 248,28	2 238,35	11 009,93 492
40.22 Régularisations	0,00	0,00	(13 248,28)	(13 248,28)	(2 350,97)	(10 897,31)464
40.22 Biens et services	13 248,28	0,00	(13 248,28)	0,00	0,00	0,00 0

Fin d'exercice : 31 mars 2021 Balance de vérification par groupe

Préparé par	Revu par	Revu par		
MEH	SM	SM		
2021-05-05	2021-06-15	2021-06-15		

Compte	Prélim	Régul	Reclass	Rep	Rep 03/20 N	/lontant modifi‰Var
5506 campagne de financement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 515,56	(6 515,56)(100)
35. 7 Campagnes de financement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 515,56	(6 515,56 (100)
4215 Fondation CST/Ultramar	(50 000,00)	0,00	0,00	(50 000,00)	(100 000,00)	50 000,00 (50)
15. 2 Fondation CST	(50 000,00)	0,00	0,00	(50 000,00)	(100 000,00)	50 000,00 (50)
44 Régularisations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,97	(2 350,97)(100)
44 Biens et services (commandites)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,97	(2 350,97 (100)
5412 Salaires B & S	0,00	33 204,99	0,00	33 204,99	31 795,27	1 409,72 4
5576 Téléphones - B & S	0,00	2 580,00	0,00	2 580,00	2 510,00	70,00 3
5577 Cellulaires - B & S	0,00	7 920,41	0,00	7 920,41	8 203,11	(282,70) (3)
5578 Publicité - B & S	0,00	276,52	0,00	276,52	13 489,96	(13 213,44) (98)
5579 Prodon - Cloud - Informat - B & S	0,00	10 861,00	0,00	10 861,00	10 992,30	(131,30) (1)
44. 1 Régularisations	0,00	0,00	13 248,28	13 248,28	0,00	13 248,28 0
44. 1 Biens et services	0,00	54 842,92	13 248,28	68 091,20	66 990,64	1 100,56 2
5130 Frais d'activités (Enfants & Bénévo	1 194,73	0,00	0,00	1 194,73	2 463,79	(1 269,06) (52)
5815 Frais de marge de crédit	204,00	0,00	0,00	204,00	170,00	34,00 20
35.19 Activités pour enfants	1 398,73	0,00	0,00	1 398,73	2 633,79	(1 235,06) (47)
5410 Salaires & traitements	705 586,65	9 142,04	0,00	714 728,69	715 703,87	(975,18) 0
5420 Charge de A-E	11 164,35	0,00	0,00	11 164,35	11 940,11	
_	4 805,86	0,00		4 805,86		(775,76) (6)
5425 Charge du RQAP			0,00	•	5 235,77	(429,91) (8)
5435 Charge CSST	9 145,96	0,00	0,00	9 145,96	8 938,46	207,50 2
5440 Charge du RRQ	36 604,53	0,00	0,00	36 604,53	36 176,13	428,40 1
5445 Charge du FSSQ	12 030,07	0,00	0,00	12 030,07	10 103,79	1 926,28 19
5450 Charge FSTQ	6 355,00	0,00	0,00	6 355,00	6 437,50	(82,50) (1)
5451 Charge CSN	186,00	0,00	0,00	186,00	155,00	31,00 20
5455 Avantages sociaux	(17 890,18)	0,00	0,00	(17 890,18)	(16 931,91)	(958,27) 6
5460 Contractuels	0,00	0,00	0,00	0,00	8 061,53	(8 061,53)(100)
35. 1 Régularisations	0,00	0,00	(40 922,46)	(40 922,46)	(44 104,74)	3 182,28 (7)
35. 1 Salaires et charges sociales	767 988,24	9 142,04	(40 922,46)	736 207,82	741 715,51	(5 507,69) (1)
4260 Subventions salariales d'urgence du Canada	0,00	0,00	(375 808,81)	(375 808,81)	0,00	(375 808,81) 0
10. 3 Subventions salariales d'urgence du Canada	0,00	0,00	(375 808,81)	(375 808,81)	0,00	(375 808,81) 0
4200 Fondation GFGS MtI	(12 584,27)	2 584,27	0,00	(10 000,00)	(565 777,09)	555 777,09 (98)
11. 1 Revenus de la Fondation	(12 584,27)	2 584,27	0,00	(10 000,00)	(565 777,09)	555 777,09 (98)
12 Régularisations	0,00	0,00	0,00	0,00	(2 350,97)	2 350,97 (100)
12 Biens et services (commandites)	0,00	0,00	0,00	0,00	(2 350,97)	2 350,97 (100)
4297 B&S	0,00	(54 842,92)	0,00	(54 842,92)	(66 990,64)	12 147,72 (18)
12. 1 Régularisations	0,00	0,00	(13 248,28)	(13 248,28)	0,00	(13 248,28) 0
12. 1	0,00	(54 842,92)	(13 248,28)	(68 091,20)	(66 990,64)	(1 100,56) 2
5610 Frais comptables et judiciares	54 865,20	0,00	(18 095,57)	36 769,63	14 018,37	22 751,26 162
5612 Frais courus Litige	0,00	(10 000,00)	0,00	(10 000,00)	10 000,00	(20 000,00)(200)
5615 Honoraires professionnelles	32 494,29	(2 873,35)	0,00	29 620,94	16 098,07	13 522,87 84
35.20 Honoraires professionnels	87 359,49	(12 873,35)	(18 095,57)	56 390,57	40 116,44	16 274,13 41
4410 Autres revenus	(631,69)	0,00	0,00	(631,69)	(743,92)	112,23 (15)
4420 Revenu d'intérêts	(0,02)	0,00	0,00	(0,02)	(36,07)	36,05 (100)
16. 1 Autres produits	(631,71)	0,00	0,00	(631,71)	(779,99)	148,28 (19)
	(-0.,)	5,55	0,00	(30.,.1)	(,,,,,,	. 10,20 (10

Fin d'exercice : 31 mars 2021 Balance de vérification par groupe

Préparé par	Revu par	Revu par		
MEH	SM	SM		
2021-05-05	2021-06-15	2021-06-15		

Compte	Prélim	Régul	Reclass	Rep	Rep 03/20	Montant modifi‰Var	
5507 Bourses	13 672,75	0,00	(13 672,75)	0,00	0,00	0,00	0
5788 Bourses d'études	0,00	0,00	13 672,75	13 672,75	8 000,00	0 5 672,75	71
35.21 Bourses d'études	13 672,75	0,00	0,00	13 672,75	8 000,00	5 672,75	71
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Bénéfice net (perte nette) 117 438,30			196 692,64	50 581,28	146 111,36	289

Fin d'exercice : 31 mars 2021 Écritures de régularisation Date: 2020-04-01 À 2021-03-31

Préparé par	Revu par	Revu par		
MEH	SM	SM		
2021-05-05	2021-06-15	2021-06-15		

9.11

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Débit	Crédit	Récurrence	Inexactitude
1		Ordinateur Fournitures de bureau	1835 5630	U. 1	057.04	257,81		
1	2021-03-31	Fournitures de bureau	5630	U. 1	257,81			
		Reclasser les sacs d'ordinateurs						
		des 15 ordinateurs dans le matériel inform	atique					
2	2021-03-31	Amortissement cumulé - Ordinateur	1840	U. 1		4 708,43		
2	2021-03-31	Amortissement	5797	U. 1	4 708,43			
		Enregistrer la charge						
		d'amortissement de l'exercice						
	2024 02 24	TDC maying a substantia	2205	0.0		4.070.04		
3		TPS payée sur les achats TVQ payée sur les achats	2305 2315	C. 2 C. 2		1 878,61 3 748,40		
3		Rapport de taxes à recevoir	2325	C. 2	5 627,01	2		
		Danieron deserte de						
		Reclasser dans le compte de rapport de taxes						
4		Salaires à payer	2125	BB. 3	7 007 04	7 287,91		
4	2021-03-31	Salaires & traitements	5410	BB. 3	7 287,91		97,91 90,00 98,44 99,40	
		Enregistrer la portion du salaire						
		à payer au 31 mars 2021						
5	2021-03-31	Prêt COVID-19	2142	KK. 1	10 000,00			
5		Autres Subvention COVID-19	4257	KK. 1	.0 000,00	10 000,00		
		Reclasser la portion du prêt correspondant à un revenu de subvention						
		correspondant a different de subvention						
6		Prêt COVID-19	2142	KK. 1	2 508,44			
6	2021-03-31	Autres Subvention COVID-19	4257	KK. 1		2 508,44		
		Ajuster le montant de la dette						
		avec la JV calculé au 31 mars 2021						
7	2021-03-31	Subvention à recevoir	1210	10. 6	40 018,13			
7		Subvention à recevoir	1210	10. 6	24 191,27			
7	2021-03-31	Autres Subvention COVID-19	4257	10. 6		64 209,40		
		Enregistrer le montant de						
		subvention salariale à						
		recevoir au 31 mars 2021. (P13 + une part	ie de P14)					
8	2021-03-31	Compte de depense AP	2135	BB. 2		116,15		
8		Compte de depense AP	2135	BB. 2		3,96		
8		Honoraires professionnelles	5615	BB. 2	116,15			
8	2021-03-31	Intérêt & frais bancaires	5805	BB. 2	3,96			
		Renverser le solde à payer des						
		comptes de dépenses datant de 2020 et a	uster le solde au 31-03-21					
9	2021-03-31	Frais payés d'avance	1320	L. 1		14 482,48		
9		Assurance	5685	L. 1	14 482,48			
		Renverser les FPA de 2020						
10		Frais payés d'avance	1320	L. 1	16 667,55	16 667 55		
10	∠∪∠ 1-∪3-31	Assurance	5685	L. 1		16 667,55		
		Enregistrer les frais payés						
		d'avance						
11	2021-03-31	Revenus Reportés	2400	DD. 3	2 989,50			
11		Honoraires professionnelles	5615	DD. 3	,	2 989,50		
		Enrogistros II dilizzation allum						
		Enregistrer l'utilisation d'une portion de l'apports reportés de Centraide	en lien avec la démarche de clarté					
		stratégique	IN GO OILO GO OIGI (C					

Fin d'exercice : 31 mars 2021 Écritures de régularisation Date: 2020-04-01 À 2021-03-31

Préparé par	Revu par	Revu par		
MEH	SM	SM		
2021-05-05	2021-06-15	2021-06-15		

9.11-1

			L_					
Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Débit	Crédit	Récurrence	Inexactitude
12	2021-03-31	Revenus Reportés	2400	DD. 3	1 250,00			
12	2021-03-31	Dons bourses	4249	DD. 3		1 250,00		
		Enregistrer l'utilisation d'une						
		portion de l'apports reportés de Ryan en lien ave	ec les bourses versées					
13	2021-03-31	Fondation GFGS Mtl	4200		2 584,27			
13	2021-03-31	Big Brother Big Sister America	4201		·	2 584,27		
		Reclasser le montant reçu de Big Brother Big sister après discussion avec Maximo	Э					
14	2021-03-31	Frais courus	2105	BB	10 000,00			
14	2021-03-31	Frais courus Litige	5612	BB		10 000,00		
		Renverser le montant courus pour la poursuite, puisque celle-ci a été réglé sans er	njeu financier					
 15	2021-03-31	Revenus Reportés	2400	DD. 3		1 580,00		
15	2021-03-31		4205	DD. 3	1 580,00			
		Comptabiliser l'apport reporté						
		pour le Programme d'allocation non récurrente p	oour un séiour en camp de vacance	_				
		Puisque le montant sera remboursé l'exercice pi l'ER						
18	2021-03-31	B&S	4297	1. 5		54 842,92		
18	2021-03-31	Salaires B & S	5412	1. 5	33 204,99			
18	2021-03-31	Téléphones - B & S	5576	1. 5	2 580,00			
18	2021-03-31	Cellulaires - B & S	5577	1. 5	7 920,41			
18	2021-03-31	Publicité - B & S	5578	1. 5	276,52			
18	2021-03-31	Prodon - Cloud - Informat - B & S	5579	1. 5	10 861,00			
		Enregistrer les remises de la Fondation de l'Exercice						
19	2021-03-31	Transaction à déposer	1020		1 000,00			
19	2021-03-31	Subventions provinciales	4259			1 000,00		
		Selon le relevé subséquent d'Avril, un revenu de 1 000\$ reçu de Finance Qu dans l'exercice courant.	iébec fait en date du 31-03-21, don	С				
20	2021-03-31	Transaction à déposer	1020	9.13	1 500,00			
20		Comptes fournisseurs	2100	9.13		5 597,22		
20		TPS payée sur les achats	2305	9.13	121,71	,		
20		TVQ payée sur les achats	2315	9.13	242,80			
20	2021-03-31	Dons corporatifs avec reçu	4210	9.13		1 500,00		
20	2021-03-31	Entretien/Réparation Informatique	5655	9.13	3 620,39			
20	2021-03-31	Formation	5660	9.13	1 612,32			
		Enregistrer les transactions en lien avec l'exercice courant qui n'avait pas été co						
		<u> </u>						
21 21		Vacances à payer Salaires & traitements	2130 5410		145,87	145,87		
						,		
		Ajuster le solde de vacances à						
		payer, selon le registre Desjardins						
22	2021-03-31	Subvention à recevoir	1210		1 802,00			
22		Subvention Régie régionale PSOC	4220		1 002,00	1 802,00		
		Comptabiliser le montant à recevoir au 31-03-2021 en lien avec le rehausse mission globale par le PSOC.	ement du montant accordé pour la					
23	2021 02 24	Subvention à recevoir	1210		13 222 02			
23 23		Subvention à recevoir Subventions d'urgence du Canada pour le loyer	1210 4261		13 223,03	1 924,78		
23 23		Subventions d'urgence du Canada pour le loyer Subventions d'urgence du Canada pour le loyer				1 893,39		
	_02 1-00-01					. 000,00		

Fin d'exercice : 31 mars 2021 Écritures de régularisation Date: 2020-04-01 À 2021-03-31 Préparé par Revu par Revu par SM SM MEH 2021-05-05 2021-06-15 2021-06-15

9.	1	1	-2

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Débit	Crédit	Récurrence	Inexactitude
23	2021-03-31	Subventions d'urgence du Canada pour le lo	yer 4261			1 873,32		
23	2021-03-31	Subventions d'urgence du Canada pour le lo	yer 4261			1 966,51		
23	2021-03-31	Subventions d'urgence du Canada pour le lo	yer 4261			3 445,41		
23	2021-03-31	Subventions d'urgence du Canada pour le lo	yer 4261			2 119,62		
		Comptabiliser le montant à						Factuel
		recevoir au 31-03-2021 en lien avec les subventions pour le loyer.						
24	2021-03-31	Frais courus	2105			15 372,00		
24	2021-03-31	Frais d'affiliation	5620		15 372,00			
		Enregistrer une provision pour les frais d'affiliation de l'Exercice terminé le 31 n l'exercice précédent.					Factuel	
25	2021-03-31	Revenus Reportés	2400		5 000,00			
25	2021-03-31	Dons individuel unique sans reçus	4238			5 000,00		
		Renverser le don de Brian en lien						Factuel
		avec les bourses dans les revenus considéra générale de l'organsime	sion					
26	2021-03-31	Frais courus	2105			2 000,00		
26	2021-03-31	Salaires & traitements	5410		2 000,00			
		Provisionner les vacances à payer						Factuel
		qui seront ajustées lors du prochain exercice	. Montant de 2k confirmé avec Maxii	me				
					244 755,95	244 755,95		

Bénéfice net (perte nette)

196 692,64

Fin d'exercice : 31 mars 2021 Écritures de présentation Date: 2020-04-01 À 2021-03-31

Préparé par	Revu par	Revu par		
MEH	SM	SM		
2021-05-05	2021-06-15	2021-06-15		

9.12

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Débit	Crédit	Récurrence	Inexactitude
P1	2021-03-31	Salaires et charges sociales	35. 1	SAL. 4		40 922,46		
P1	2021-03-31	Salaires et charges sociales	40. 1	SAL. 4	40 922,46			
		Reclasser la portion de salaire de						
		Maxime Bergeron pour affecter une portion à l'a						
 P2	2021-03-31	Frais comptables et judiciares	5610			3 036,38		
P2	2021-03-31	Frais comptables et judiciares	5610			6 717,94		
P2	2021-03-31	Frais comptables et judiciares	5610			2 219,07		
P2	2021-03-31	Frais comptables et judiciares	5610			6 122,18		
P2	2021-03-31	Frais comptable	5611		18 095,57			
		Reclasser les frais d'horaires						
		comptables pour ajuster le comparatif 2020-202	1					
——— Р3	2021-03-31	Bourses	5507			13 672,75		
P3	2021-03-31	Bourses d'études	5788		13 672,75			
		Reclasser pour le comparatif						
 P4	2021-03-31		12. 1	1. 5		13 248,28		
P4		Dons d'individus	15. 6	1. 5	13 248,28	10 2 10,20		
P4		Biens et services	40.22	1. 5	10 2 10,20	13 248,28		
P4		Biens et services	44. 1	1. 5	13 248,28	10 2 10,20		
		Reclasser les dons en nature reçus						Factuel
		au cours de l'exercice dans les comptes de Revenus/Dépenses de biens et services (Commandites)						
 P5	2021-03-31	Autres Subvention COVID-19	4257		375 808,81			
P5	2021-03-31	Subventions salariales d'urgence du Canada	4260			375 808,81		
		Reclasser distinctement les						Factuel
		revenus de SSUC des autres subventions reçue	s à cause du COVID.					
P6	2021-03-31	Autres Subvention COVID-19	4257		2 502,77			
P6	2021-03-31	Subventions d'urgence du Canada pour le loyer	4261			2 502,77		
		Reclasser distinctement les						Factuel
	revenus de SUCL des autres subventions reçues à cause du COVID.							
P7		Subvention Féd. PACE (BnRole)	4225		2 105,00			
P7	2021-03-31	Subvention Féd Emploi	4230			2 105,00		
	Reclasser le montant de 2105 \$							Factuel
	pour emploi Été Canada, qui a été comptabilisé par erreur dans le compte de Subvention PACE.							
					479 603,92	479 603,92		

Bénéfice net (perte nette)

196 692,64